

Publié le 23/09/2025



BAUGE EN ANJOU

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49

Date de convocation : le 9 septembre 2025

Conformément au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021, un extrait de la présente a été publié sur le site internet de la ville de Baugé-en-Anjou

L'an deux mil vingt-cinq et le lundi 15 septembre à 19H30, les membres du Conseil Municipal de Baugé-En-Anjou régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la loi à la Maison du Citoyen Connecté, place de l'Europe à Baugé, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Philippe CHALOPIN, Maire.

	FONCTIONS		NOM/Prénom	PRESENTS/EXCUSES	REPRESENTES
1	Maire	Monsieur	CHALOPIN Philippe	1	
2	Premier adjoint	Monsieur	CULLERIER Jean-François	1	
3	Deuxième adjoint	Madame	BOULETREAU Marie-Odile	1	
4	Troisième adjoint	Monsieur	BOYEAU Jacky	1	
5	Quatrième adjoint	Madame	BELLEIL Audrey	1	
6	Cinquième adjoint	Monsieur	RABOUAN Franck	1	
7	Sixième adjoint	Monsieur	OUVRARD Vincent	1	
8	Septième adjoint	Madame	NAULET Sylvie	1	
9	Huitième adjoint	Monsieur	GUEDE Samuel	1	
10	Neuvième adjoint	Madame	GIRARD Margaux	1	
11	Dixième adjoint	Monsieur	GIRARD Michel	1	
12	Onzième adjoint	Madame	DUNOIS Lise	1	
13	Douzième adjoint	Madame	BOURIGAULT Virginie	1	
14	Conseiller municipal - Maire délégué de Fougeré	Monsieur	LABORDE Patrick	Absent	
15	Conseiller municipal - Maire délégué de Baugé	Madame	SAMSON Annette	1	
16	Conseiller municipal - Maire délégué de Cheviré le Rouge	Monsieur	MARY Patrick	1	
17	Conseiller municipal	Madame	LEGRAND Annick	1	
18	Conseiller municipal	Monsieur	LECLERC Bernard	1	
19	Conseiller municipal - Maire délégué de Bocé	Monsieur	BITAUD Laurent	1	
20	Conseiller municipal	Monsieur	NAULET Didier	1	
21	Conseiller municipal	Monsieur	FARINEAU Jean-Pierre	1	
22	Conseiller municipal - Maire délégué de Clefs	Monsieur	VAN NIEUWENHUYZE Luc	1	
23	Conseiller municipal - Maire délégué de Pontigné	Monsieur	LAMBERT Joël	1	
24	Conseiller municipal - Maire délégué de Saint Quentin-lès-Beaurepaire	Monsieur	HAMARD Christian	1	
25	Conseiller municipal - Maire délégué de Le Vieil-Baugé	Madame	TESSIER Béatrice	1	
26	Conseillère municipal	Madame	REVAUD Annick	1	
27	Conseiller municipal - Maire délégué de Montpollin	Madame	DESCHAMPS Patricia	1	
28	Conseiller municipal - Maire délégué de Cuon	Monsieur	JOCHER Didier	1	
29	Conseiller municipal	Madame	CHAPEAU Nadine	1	
30	Conseiller municipal	Monsieur	VASLIN Emmanuel	Absent	
31	Conseiller municipal - Maire délégué de la Guédeniau	Monsieur	ROUSTEAU Jean-Marie	1	
32	Conseiller municipal	Monsieur	GODEBOUT Laurent	1	
33	Conseiller municipal	Madame	FORTIN Evelyne	1	
34	Conseiller municipal	Monsieur	BOURILLON Fabrice	Absent	
35	Conseiller municipal - Maire délégué de Saint Martin d'Arcé	Madame	SIBILLE Sophie	1	
36	Conseiller municipal - Maire délégué de Chartrené	Madame	PILARDEAU Céline	1	
37	Conseiller municipal - Maire délégué de Vaulandry	Monsieur	GOURIN Luc	1	
38	Conseiller municipal	Madame	NAULET Sophie	1	
39	Conseiller municipal - Maire délégué de Echemiré	Monsieur	PINSON Jérôme	1	
40	Conseiller municipal	Madame	BOUCHEREAU Monia	1	
41	Conseiller municipal	Monsieur	MOREAU Ludovic	1	
42	Conseiller municipal	Monsieur	CHAPELLE Dimitri	Absent	
43	Conseiller municipal	Madame	BRESTEAU Noémie	1	
44	Conseiller municipal	Madame	BRUNIAU Aude	1	
45	Conseiller municipal	Monsieur	PICHÉRIT Jérémie	1	
46	Conseiller municipal	Madame	BIGNARDI Julie	1	
47	Conseiller municipal	Madame	VINCENT Sophie	1	
48	Conseiller municipal	Madame	GELINEAU Natacha	1	
49	Conseiller municipal	Monsieur	GUERIS Jean-Louis	1	

Madame Julie BIGNARDI a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

8) Urbanisme – Approbation de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU N°1 – Projet du parc photovoltaïque du golf

Par délibération du 16/10/2023, le conseil municipal a décidé d'engager une procédure de déclaration de projet pour mettre en compatibilité le PLU de Baugé-en-Anjou avec le projet d'implantation d'un parc photovoltaïque au golf de Baugé. Par délibérations du 11 décembre 2023 et du 19 février 2024, il a précisé les modalités de la concertation du public sur le projet.

Le projet sera constitué d'un parc de 27350 modules photovoltaïques sur un périmètre clôturé de 13,17 ha. La puissance du parc envisagé est de 16,69 mégawatt-crête, permettant de produire l'équivalent de la consommation électrique d'environ 8500 personnes, soit 19,98 GWh/an.

L'implantation d'un parc photovoltaïque au golf nécessite de mettre en compatibilité le PLU. Cette mise en compatibilité porte essentiellement sur les adaptations suivantes :

- Création d'une zone Npv à la place de la zone Ng sur les parcelles B 78, B 79, B80, B81, B82, B 111.
- Mise en compatibilité de l'orientation du PADD relative à la production de l'énergie solaire : L'orientation (page 17 du PADD) : "Encourager la production de l'énergie solaire sans impacter les terres agricoles et naturelles" sera remplacée par "Encourager la production de l'énergie solaire tout en minimisant l'impact sur les terres agricoles et naturelles, et en prévoyant des mesures de compensation environnementale lorsque des impacts sont inévitables. »
- Intégration du sous-secteur Npv dans le règlement écrit du PLU (pages 37 et pages 100 à 114) en prévoyant des dispositions réglementaires propres à ce sous-secteur.

La société PHOTOSOL a déposé une demande de permis de construire le 4 décembre 2023 pour la réalisation de ce parc photovoltaïque, enregistrée sous le numéro PC 04901823M0069, instruite par les services de l'Etat.

L'instruction de cette demande de permis de construire et la déclaration de projet pour mise en compatibilité ont fait l'objet d'une procédure commune.

Le projet étant soumis à évaluation environnementale, la déclaration de projet a été soumise à une procédure de concertation du 2 mai au 3 juin 2024. Aucune observation n'a été émise sur le dossier soumis à concertation.

La CDPNAF a émis des recommandations le 6 février 2025 sur le projet, annexées au dossier d'enquête publique.

LA MRAE a émis le 4 février 2025 des recommandations sur la déclaration de projet et sur la demande de permis de construire. La société Photosol y a apporté des réponses, dans un mémoire qui a été annexé ainsi que l'avis de la MRAE au dossier d'enquête publique.

Une réunion d'examen conjoint a été organisée le 14 février 2025 réunissant les personnes publiques associées sur la déclaration de projet. Un procès-verbal a été rédigé suite à cette réunion et joint au dossier d'enquête publique.

Par arrêté du 19 mai 2025, Monsieur le Préfet a prescrit une enquête publique portant sur la demande de permis de construire PC04901823M0069 et sur la déclaration de projet.

L'enquête publique a été organisée du 11 juin 2025 au 21 juillet 2025, à l'issue de laquelle Madame la Commissaire enquêteur a rendu son rapport le 20 août 2025, assorti d'un avis favorable sans réserves. Au vu de cet avis favorable et des différents avis rendus, la déclaration de projet est prête à être approuvée par le Conseil municipal.

Suite à cette délibération, la commune informera le Préfet de la date à laquelle la déclaration de projet sera devenue exécutoire. L'instruction de la demande de permis de construire par le Préfet sera d'1 mois à partir de cette date.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2012-11 du 05 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L300-6, L104-3, L153-54 à L153-59, R153-15 ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L121-16 et suivants et R 121-19 et suivants ;
Vu le Plan Local d'Urbanisme de Baugé-en-Anjou approuvé par délibération du conseil municipal le 12 décembre 2023, rectifié par délibération du 26 juin 2023 ;
Vu la délibération du 16 octobre 2023 par laquelle la Commune a engagé une procédure de déclaration de projet pour mettre en compatibilité le PLU avec le projet d'implantation d'un parc photovoltaïque au golf de Baugé ;
Vu la demande de permis de construire déposée par la société Photosol en date du 4 décembre 2023 ;
Vu les délibérations du 11 décembre 2023 et du 19 février 2024 fixant les modalités de la concertation ;
Vu la délibération du 4 novembre 2024 tirant le bilan de la concertation ;
Vu les avis des personnes publiques associées exprimés lors de la réunion d'examen conjoint le 14 février 2025 ;
Vu l'avis émis le 4 février 2025 par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale des Pays de la Loire ;
Vu l'avis émis le 6 février 2025 par la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) ;
Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 11 juin 2025 au 21 juillet 2025 ;
Vu le rapport du Commissaire enquêteur et son avis favorable sans réserve en date du 20 août 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU n°1 avec le projet d'implantation d'un parc photovoltaïque au golf de Baugé telle qu'elle a été soumise à enquête publique et justifiée par l'intérêt général du projet décrit dans le dossier soumis à enquête ;
- Autorise le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- Indique que la présente délibération fera l'objet des formalités prévues par les articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'urbanisme : affichage en Mairie durant un mois, d'une mention dans un journal diffusé dans le département et d'une mention au recueil des actes administratifs
- Indique que la délibération d'approbation et le dossier de déclaration de projet seront exécutoires à compter de sa transmission à Monsieur le Préfet et après accomplissement de la publication au Géoportail de l'Urbanisme ;
- Précise que le dossier de déclaration de projet sera tenu à disposition du public en mairie de Baugé en Anjou, conformément à l'article L.153-22 du Code de l'urbanisme ;
- Informe que le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur sont également tenus à la disposition du public en mairie de Baugé en Anjou.

Secrétaire de séance
Julie BIGNARDI

Le Maire de BAUGE-EN-ANJOU
Philippe CHALOPIN

